

23.4 Améliorer la prise en charge des personnes âgées atteintes de cancer.

L'incidence du cancer augmente régulièrement avec l'âge et près d'un tiers des cancers surviennent aujourd'hui après 75 ans. Le premier rapport d'expertise sur l'oncogériatrie, publié par l'INCa en juin 2009, dresse l'état des lieux actuel et pose les perspectives d'évolution de la discipline. Ce rapport met en avant le rôle des 15 Unités pilotes de coordination en oncogériatrie (UPCOG), créées à titre expérimental sous l'impulsion de l'INCa dans 13 régions.

- ▶ Évaluer les Unités pilotes de coordination en oncogériatrie et élaborer des recommandations sur le déploiement national de ces unités.
- ▶ Finaliser l'étude clinique sur l'outil d'évaluation gériatrique (étude Oncodage) et généraliser son utilisation à compter de 2011.
- ▶ Élaborer des recommandations de stratégies de prise en charge adaptées aux personnes âgées pour les cancers ayant la plus grande incidence à partir de 2010.

Pilote de l'action : INCa.

Copilote : DHOS.

En partenariat avec les acteurs concernés.

23.5 Améliorer la prise en charge des enfants atteints de cancer et lancer un programme d'actions spécifiques vis-à-vis des adolescents atteints de cancer.

1 700 cas de cancers sont diagnostiqués chaque année chez des enfants de moins de 15 ans. La transition entre la pédiatrie et la médecine d'adultes doit être programmée, coordonnée et accompagnée : c'est une des priorités pour ce nouveau plan.

- ▶ Définir et implémenter un programme d'actions spécifiques pour les adolescents atteints de cancer et soutenir l'émergence de projets intégrés et novateurs (soins, recherche clinique, sciences humaines, accompagnement et intégration sociétale). Ce programme d'actions sera élaboré conjointement avec les représentants associatifs.
- ▶ Produire dès 2009 un guide d'information spécifique de cancérologie pédiatrique à destination des familles et des enfants, et l'actualiser en 2012 (en lien avec la mesure 19.5).
- ▶ Reconnaître des centres experts dans des sous-spécialités majeures en cancérologie pédiatrique, telles que la neuro-oncologie, en cohérence avec la structuration des organisations hospitalières interrégionales de recours en oncologie pédiatrique.
- ▶ Mettre en place, sous forme d'expérimentations, des consultations pluridisciplinaires pour la prise en charge et la prévention des



séquelles et complications à long terme chez les enfants et adolescents parvenus à l'âge adulte.

- ▶ Mettre en place une tumorothèque virtuelle de référence en cancérologie pédiatrique.
- ▶ Relancer de façon efficace en 2009 la commission d'Allocation journalière de présence parentale et proposer la révision des prestations sociales en insistant sur la simplification et la rapidité de leurs attributions.
- ▶ Financer l'augmentation de la conservation des unités de sang de cordon dont peuvent bénéficier les patients atteints de pathologies malignes ayant une indication de greffe de cellules souches hématopoïétiques allogéniques.

Pilote de l'action : DHOS.

Copilote : INCa.

En partenariat avec les acteurs concernés.

Mesure 24.

Répondre aux défis démographiques des professions et former à de nouvelles compétences.

103

CONTEXTE

L'évolution de la prise en charge médicale en cancérologie est préoccupante car l'incidence des cancers va augmenter dans les années à venir et la démographie médicale baisser de façon importante pour plusieurs spécialités centrales en cancérologie. Le renouvellement de ces effectifs médicaux, leur renforcement et leur répartition plus homogène sur le territoire sont donc prioritaires sur un plan démographique et de prise en compte de l'évolution des pratiques. Répondre à l'exigence d'amélioration de la qualité des prises en charge impose également de développer de nouvelles compétences professionnelles pour mieux assurer, d'une part la coordination et l'accompagnement du parcours de soins des malades, et d'autre part la sécurité et la qualité des pratiques.

OBJECTIFS

- ▶ Former plus de médecins dans des spécialités cruciales en cancérologie.
- ▶ Mieux accompagner l'évolution des modes de pratique, en tenant compte des attentes des jeunes médecins en termes de qualité de vie professionnelle, et des nouveaux modes de coopération qui se développent.
- ▶ Former les professionnels à de nouvelles compétences.

ACTIONS

24.1 Former plus de médecins pour la cancérologie.

Les travaux de l'ONDPS sur les métiers de la cancérologie concourent à une meilleure connaissance de la situation des professionnels et devront être actualisés annuellement pour permettre un suivi adéquat de ces mesures de formation, qui devront se mettre en œuvre dans une logique, non plus seulement quantitative, mais de réponse à des besoins régionaux.

- ▶ Créer, dans le cadre de la filiarisation, des postes d'internes pour les spécialités d'oncologie (médicale - radiothérapie - hématologie) et d'anatomocytopathologie, en ciblant un objectif national d'augmentation de 20 % de la densité moyenne par spécialité avec un rattrapage ciblé dans les régions en forte pénurie.



- ▶ Augmenter les postes de chefs de clinique et d'assistants spécialistes dans les sites formateurs en oncologie médicale, oncologie radiothérapie, onco-hématologie et anatomocytopathologie. La discipline d'oncologie médicale devra, en particulier, faire l'objet d'un soutien spécifique, en raison de très fortes inégalités dans les répartitions régionales, qui seront prises en compte pour la création de ces postes.
- ▶ Actualiser la définition des services formateurs en oncologie médicale, radiothérapie et hématologie et établir des critères d'agrément tenant compte, en particulier, de la pratique pluridisciplinaire, de l'implication dans une structure de recherche labellisée, et de l'accès à une tumorothèque et à une plateforme de transfert.
- ▶ Augmenter les capacités d'encadrement des services formateurs en oncologie médicale, oncologie radiothérapie, hématologie et anatomocytopathologie. Ces renforcements concerneront des postes de praticiens hospitaliers et de praticiens hospitalo-universitaires (HU), soit par création de postes, soit par redéploiement de postes ouverts et non pourvus.

Pilote de l'action : DHOS.

Copilotes : ONDPS, INCa.

En partenariat avec les acteurs concernés.

24.2 Accompagner l'évolution des modes de pratiques.

- ▶ Soutenir les coopérations en aidant les territoires à créer des postes partagés.
- ▶ Mettre en place un groupe de travail pour proposer de nouvelles répartitions d'activité et favoriser l'exercice plus collectif de la médecine en repensant les répartitions entre les différents professionnels du cancer et en intégrant les médecins généralistes.
- ▶ Développer des formations intégrant davantage la dimension sociale et éthique dans les relations soignants/soignés et promouvoir l'analyse des pratiques au sein des équipes soignantes.

Pilote de l'action : DHOS.

En partenariat avec les acteurs concernés.

24.3 Développer les formations universitaires permettant l'accès à trois nouvelles compétences en cancérologie : coordonnateurs de soins, dosimétristes et techniciens d'anatomocytopathologie.

- ▶ Définir un référentiel d'exercice national pour chacune de ces trois compétences.
- ▶ Soutenir la création de masters d'infirmier coordonnateur de parcours de soins (cf. mesure 18.1).
- ▶ Former des techniciens en dosimétrie (cf. mesure 22) et en anatomocytopathologie (cf. mesure 20).

Ces formations donneront accès à des compétences permettant d'élargir le champ de l'exercice de ces professionnels, dont l'activité sera valorisée.

Pilote de l'action : DHOS.

En partenariat avec les acteurs concernés.

Axe Vivre pendant et après un cancer

Améliorer la qualité de vie pendant et après la maladie, combattre toute forme d'exclusion

Le cancer est souvent vécu par les malades comme une rupture physique et morale et peut aboutir à la remise en cause de la vie sociale. L'accompagnement social constitue un élément essentiel de la qualité de vie des malades tout au long de leur parcours de soins, dès l'annonce de la maladie, pendant le cancer et dans la vie après le cancer. Il est important de prévoir une coordination de tous les acteurs du secteur sanitaire (hospitaliers et ambulatoires), du secteur médico-social (soins infirmiers à domicile, aides-soignantes, aides-ménagères, portage de repas

6 MESURES

MESURE 25 : DÉVELOPPER UNE PRISE EN CHARGE SOCIALE PERSONNALISÉE ET ACCOMPAGNER L'APRÈS CANCER.

MESURE 26 : SE DOTER DES MOYENS ET OUTILS NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ.

MESURE 27 : AMÉLIORER LES RÉPONSES AUX POSSIBLES SITUATIONS DE HANDICAP OU DE PERTE D'AUTONOMIE TRANSITOIRES OU DÉFINITIVES LIÉES AU CANCER.

MESURE 28 : AMÉLIORER L'ACCÈS DES PERSONNES MALADES ET GUÉRIES AUX ASSURANCES ET AU CRÉDIT.

MESURE 29 : LEVER LES OBSTACLES À LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER.

MESURE 30 : CRÉER UN OBSERVATOIRE SOCIÉTAL DES CANCERS.

à domicile...) et du secteur social (prises en charge financières, administratives, professionnelles, familiales...), pour permettre à la personne et à son entourage d'être dans la situation la meilleure possible à tout moment de l'évolution de la maladie.

Les personnes en rémission ou guéries doivent pouvoir poursuivre leurs projets de vie après le cancer grâce à une réinsertion facilitée dans le monde professionnel, un accès amélioré aux prêts et aux assurances mais également un suivi personnalisé et continu.



Mesure 25.

Développer une prise en charge sociale personnalisée et accompagner l'après cancer.

CONTEXTE

La dimension sociale doit être intégrée dès le diagnostic et tout au long de la prise en charge du malade atteint de cancer, et étroitement articulée avec les soins. Le Programme personnalisé de soins, devra donc inclure un volet social et une consultation sociale sera proposée à chaque patient.

Plus de 60 % des cancers sont curables, ce taux étant largement supérieur pour certaines localisations (thyroïde, testicule, sein, mélanome de la peau, leucémies de l'enfant notamment).

Ces perspectives de guérison impliquent de préparer et d'accompagner l'après cancer : un programme personnalisé de l'après cancer sera expérimenté, dans la continuité du programme personnalisé de soins. Il importe également d'en tirer toutes les conséquences en matière de sortie d'affection longue durée (ALD) et parallèlement d'une levée des difficultés d'accès aux assurances, au crédit et à l'emploi.

Concernant la sortie d'ALD, la HAS a rendu public, en juin 2009, un avis qui propose de ne renouveler l'ALD cancer, au-delà de la durée initiale de cinq ans, que lorsqu'il y a nécessité de poursuite d'une thérapie lourde ou de prise en charge de séquelles liées à la maladie ou au traitement. Après la sortie, en cas de récurrence, le patient serait bien sûr à nouveau admis en ALD. Pour certains des cancers dont l'ALD ne serait pas renouvelée du fait de l'application de ces nouveaux critères, la poursuite d'une surveillance médicale régulière reste néanmoins nécessaire au-delà de cette période de cinq ans.

Il apparaît donc souhaitable, d'une part de fournir aux médecins traitants des critères d'appréciation sur le renouvellement ou non de la mesure d'ALD, d'autre part de prévoir, dans les cas où une surveillance médicale doit être poursuivie après la sortie d'ALD, un mécanisme de prise en charge à 100 % des examens indispensables à ce suivi médical. Une concertation sera engagée avec les organismes complémentaires santé pour organiser cette prise en charge. Pour les patients sans complémentaires santé, le ticket modérateur sera pris en charge par les fonds de prévention des caisses d'assurance maladie.

La sortie d'ALD traduit une amélioration objective de l'état de santé qui doit donc s'accompagner d'un retour à une qualité de vie, notamment dans un accès facilité aux assurances et au crédit ainsi qu'à un rétablissement dans les conditions d'accès à un emploi, ces actions figurent respectivement dans les mesures 28 et 29.

OBJECTIF

- ▶ Formaliser et mettre en œuvre un dispositif de réponse et d'accompagnement social personnalisé des cancers et de l'après cancer incluant la sortie d'ALD.

ACTIONS

25.1 Généraliser les actions d'évaluation sociale dans le cadre du dispositif d'annonce et intégrer un volet social dans le Programme personnalisé de soins (PPS).

Cette action implique les coordonnateurs de soins qui pourront s'appuyer sur un référentiel de détection de fragilité sociale et de précarité (cf. action 26.2) et avoir recours, en cas de besoin, aux travailleurs sociaux des établissements et des réseaux territoriaux. Les effectifs de ces travailleurs sociaux seront accrus.

Pilote de l'action : INCa.

Copilote : DHOS.

En partenariat avec les acteurs concernés.

25.2 Proposer à chaque patient une consultation sociale en cours de traitement afin d'évaluer la mise en œuvre du volet social du PPS et de préparer l'après cancer.

Cette consultation s'inscrit dans la continuité de l'évaluation sociale intégrée dans le dispositif d'annonce. Elle répond à un double objectif de réajustement éventuel du volet social du PPS et de préparation de l'après cancer.

Pilote de l'action : INCa.

Copilote : Ligue nationale contre le cancer.

En partenariat avec les acteurs concernés.



25.3 Expérimenter la mise en œuvre d'un Programme personnalisé de l'après cancer (PPAC).

Ce PPAC sera élaboré en complémentarité et continuité avec le PPS déjà en vigueur, selon un modèle standardisé, et il donnera lieu à évaluation. Le PPAC, adapté aux caractéristiques personnelles du patient, est révisable au fil du temps en fonction de l'évolution de la maladie. Il comprendra le suivi nécessaire et l'évaluation du risque de rechute et de séquelles, la prévention du risque de second cancer et les éléments liés à la réinsertion. Un volet spécifique pour les enfants et adolescents sera défini et expérimenté (cf. mesure 23.5). Cette action implique aussi d'offrir aux personnes malades et aux aidants la possibilité d'un accompagnement psychologique après le cancer.

Un guide sur les associations de malades sera réalisé pour les aider à mieux connaître leurs rôles comme partenaires de l'après cancer.

Pilote de l'action : INCa.

Copilote : DHOS.

En partenariat avec les acteurs concernés.

25.4 Se doter de critères médicaux relatifs à la sortie d'ALD et prendre les mesures nécessaires pour assurer le financement d'une surveillance médicale régulière après la sortie d'ALD, dans les cas où cette surveillance reste nécessaire.

Pilote de l'action : DSS.

En partenariat avec les acteurs concernés.

25.5 Permettre la prise en charge des implants supports de prothèses dentaires et maxillo-faciales dans la réhabilitation prothétique des patients traités pour des cancers de la cavité buccale, des maxillaires ou des tissus attenants.

Pilote de l'action : DSS.

En partenariat avec les acteurs concernés.

Mesure 26.

Se doter des moyens et outils nécessaires au développement de l'accompagnement social personnalisé.



CONTEXTE

Le renforcement de l'accompagnement social personnalisé pendant et après le cancer implique le développement des hébergements et appartements thérapeutiques et la mise à disposition d'outils (référentiel national de détection de la fragilité sociale et de la précarité, dispositif financier, annuaire départemental).

OBJECTIF

- ▶ Favoriser la réadaptation et la réinsertion des malades atteints de cancer et leur accompagnement social personnalisé.

ACTIONS

26.1 Encourager le développement des hébergements et appartements thérapeutiques à proximité des lieux de prise en charge médicale.

Ce type d'hébergement permet d'éviter une hospitalisation prolongée et favorise une réadaptation et un retour progressif à une vie familiale et sociale normale.

- ▶ Élaborer un cahier des charges pour des expérimentations et lancer un appel à projets.

Pilote de l'action : INCa.

Copilote : Ligue nationale contre le cancer.

En partenariat avec les acteurs concernés.

26.2 Élaborer et mettre en place un référentiel national de détection de la fragilité sociale et de la précarité.

Cette grille élaborée avec les professionnels du travail social permet de détecter les personnes les plus vulnérables susceptibles de nécessiter des aides immédiates ou ultérieures.

Pilote de l'action : INCa.

Copilote : DGAS.

En partenariat avec les acteurs concernés.



26.3 Élaborer avec les services sociaux des dispositifs financiers à mettre en œuvre pour mobiliser les services et prestations nécessaires pendant et après les traitements.

Il s'agit notamment des techniciens d'intervention sociale et familiale, ainsi que tous les autres services à domicile ou les prestations destinées à la compensation du handicap (aménagement du domicile, du véhicule, aides pour les actes essentiels de l'existence ou aides à la vie sociale).

Pilote de l'action : DGAS.

En partenariat avec les acteurs concernés.

26.4 Réaliser un annuaire départemental de tous les professionnels du secteur social concerné auxquels le patient pourra recourir pendant et après le cancer.

Il comprendra notamment l'adresse de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour les moins de 60 ans et du service départemental gérant l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les 60 ans et plus. Ce guide, régulièrement actualisé, sera transmis par le coordonnateur et remis par le médecin traitant qui rédige la demande d'ALD.

Pilote de l'action : Ligue nationale contre le cancer.

Copilote : INCa

En partenariat avec les acteurs concernés.

Mesure 27.

Améliorer les réponses aux possibles situations de handicap ou de perte d'autonomie transitoires ou définitives liées au cancer.

113

CONTEXTE

Les personnes atteintes d'un cancer et qui présentent une limitation de leur autonomie ayant vocation à s'inscrire dans la durée (au moins un an) peuvent bénéficier des mesures spécifiques développées pour les personnes handicapées. En fonction de leur âge, elles peuvent aussi bénéficier des mesures en faveur des personnes âgées. Cette possibilité est peu connue des patients et des professionnels qui les accompagnent.

OBJECTIF

- ▶ Informer les publics et former les professionnels et bénévoles à l'utilisation des outils nouveaux ou déjà existants permettant d'apporter des réponses, le temps nécessaire, aux situations de handicap ou de perte d'autonomie liées à un cancer.

ACTIONS

27.1 Mener, sous l'égide de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), plusieurs expérimentations sur l'accompagnement des personnes atteintes de cancer, dans les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) qui sont les plus sensibilisées et mobilisées.

Pilote de l'action : CNSA.

En partenariat avec les acteurs concernés.

27.2 Réaliser et diffuser auprès des associations œuvrant dans le champ du cancer un livret spécifique exposant les réponses offertes par la législation relative au handicap, à la perte d'autonomie des personnes âgées, à l'invalidité et d'autres dispositifs mobilisables permettant de répondre à leurs besoins.

Pilote de l'action : CNSA.

En partenariat avec les acteurs concernés.

Liens avec les autres plans de santé publique.

Dans les cas les plus défavorables, la mesure rejoint le Plan soins palliatifs 2008-2012. Plan qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques (mesures 12 et 13).



Mesure 28.

Améliorer l'accès des personnes malades et guéries aux assurances et au crédit.

CONTEXTE

Aujourd'hui, il s'avère difficile pour les personnes touchées par le cancer d'avoir accès aux assurances, souvent nécessaires pour l'octroi d'un crédit immobilier, professionnel ou encore de consommation. Ces difficultés sont des freins dans la concrétisation des projets de vie de ces personnes. On constate que certains assureurs soit excluent la pathologie de la garantie d'assurance demandée par l'établissement de crédit, soit fixent des surprimes d'un montant trop important pour certaines pathologies au regard des dernières avancées médicales. Ces décisions conduisent souvent à un refus de l'établissement de crédit d'accorder un prêt.

Faisant suite à la Convention Belorgey signée en 2001, la Convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) a été signée en juillet 2006 et mise en œuvre en janvier 2007 par les professionnels de la banque et de l'assurance, les associations de malades et de consommateurs et les pouvoirs publics. Cette convention, avancée majeure au regard des possibilités de prêts et d'assurances pour les personnes présentant un risque aggravé de santé, doit être renouvelée en 2010. Les associations ont indiqué que cette convention peut être améliorée sur plusieurs points, en particulier :

- ▶ la prise en compte du risque invalidité,
- ▶ le dispositif de mutualisation des surprimes
- ▶ l'accès aux garanties alternatives.

L'ensemble des parties prenantes doit intensifier les efforts pour garantir l'accès à l'assurance emprunteur et aux crédits des personnes présentant un risque aggravé de santé.

OBJECTIF

- ▶ Repousser au maximum les limites de l'assurabilité pour élargir le plus possible l'accès à l'assurance emprunteur et aux crédits.
-

ACTIONS

28.1 Mener les concertations, sous l'égide des membres de la commission de suivi, avec les différentes parties prenantes en vue de renouveler la convention AERAS pour améliorer la couverture assurantielle et l'accès à l'emprunt pour les personnes qui présentent ou qui ont présenté un risque aggravé de santé.

Pilote de l'action : Direction de la sécurité sociale (DSS) et direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPE).
En partenariat avec les acteurs concernés.



Mesure 29.

Lever les obstacles à la réinsertion professionnelle des personnes atteintes de cancer.

CONTEXTE

De plus en plus de personnes atteintes de cancer souhaitent reprendre rapidement une vie professionnelle et sociale normale. Les possibilités d'insertion ou de réinsertion professionnelle prévues par la législation sont insuffisamment connues. Il en est de même en ce qui concerne la possibilité de bénéficier de la visite de pré-reprise prévue par la loi auprès du médecin du travail et éventuellement d'aménagements du poste de travail.

Si le traitement médical du cancer est bien pris en charge par l'Assurance maladie, les coûts indirects et intangibles liés éventuellement aux transports, à l'obligation pour les aidants de modifier leur propre activité professionnelle, à l'adaptation du foyer aux limitations d'autonomie induites par la maladie, au recours à des personnels divers d'accompagnement, au manque à gagner de l'entreprise, etc., reposent intégralement sur le patient et son entourage, surtout s'il a refusé les complications administratives et la stigmatisation qui auraient pu être liées à une demande d'invalidité.

OBJECTIF

- ▶ Lever les obstacles à l'insertion ou à la réinsertion sociale et professionnelle des patients atteints de cancer et en phase de rémission ou de guérison.

ACTIONS

29.1 Étudier les moyens de lever les obstacles au maintien dans l'emploi ou à la réinsertion professionnelle des personnes atteintes de cancer et de leurs aidants naturels.

Pilote de l'action : DGEFP.

En partenariat avec les acteurs concernés.

29.2 Délivrer une information spécifique aux malades atteints de cancer sur les facilités que leur offre la loi pour une insertion ou une réinsertion professionnelle.

29.3 Faire entrer les personnes atteintes de cancer dans la liste des publics prioritaires pour bénéficier des prochains contrats aidés dans le cadre de l'extension du RSA (Revenu de solidarité active).

Pilote de l'action : DGEFP.
En partenariat avec les acteurs concernés.

Mesure 30.

Créer un Observatoire sociétal des cancers.

CONTEXTE

Dix ans après les États généraux des malades atteints de cancer, organisés par la Ligue nationale contre le cancer, qui avaient largement contribué à nourrir le Plan cancer 2003-2007, la Ligue a réuni en novembre 2008 la Convention de la société face au cancer, au cours de laquelle plus de 2 000 personnes ont débattu des avancées du dernier plan et des mesures qui restent à mettre en œuvre dans le cadre du nouveau Plan cancer. Parmi les engagements de la Ligue pris à l'issue de la Convention figure la création d'un Observatoire sociétal des cancers.

OBJECTIF

- ▶ Fournir toutes observations nécessaires concernant les aspects sociaux et sociétaux de la maladie cancéreuse.

ACTIONS

30.1 Créer, sous l'égide de la Ligue nationale contre le cancer, un Observatoire sociétal des cancers s'appuyant sur tous les relais départementaux de la Ligue.

Cet Observatoire publiera un rapport annuel. Il mobilisera notamment la plateforme d'écoute mutualisée avec l'INCa dans le cadre de Cancer info service, ainsi que le service gratuit Aidéa qui accompagne les malades dans leurs démarches d'assurabilité et d'accès aux prêts bancaires.

Pilote de l'action : Ligue nationale contre le cancer.
En partenariat avec les acteurs concernés.





Glossaire

A

- AAH** : Allocation aux Adultes Handicapés
- AAP** : Appel à projets
- ABM** : Agence de Biomédecine
- ACOSS** : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
- ACP** : Anatomopathologie
- ADEL** : Association des Épidémiologistes de Langue Française
- ADELI** : Automatisation des listes des professions de santé
- ADEME** : Agence Gouvernementale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- ADEREST** : Association pour le Développement des Études et Recherches Épidémiologiques en Santé Travail
- AERES** : Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
- AREAS** : convention s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé
- AERIO** : Association pour l'Enseignement et la Recherche des Internes en Oncologie et Radiothérapie
- AFAQAP** : Association française d'assurance qualité en anatomie et cytologie pathologiques
- AFSSA** : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments
- AFSSAPS** : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé
- AFU** : Association Française d'Urologie
- AFSSET** : Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale et du Travail
- AGEFIPH** : Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées
- AGEPS** : Agence Générale des Équipements et Produits de Santé
- AGESA** : Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs
- AHU** : Assistant Hospitalier Universitaire
- AICR** : Association for International Cancer Research
- AIS** : Acte Infirmier de Soins
- AJPP** : Allocation Journalière de Présence Parentale
- ALD** : Affection de Longue Durée
- AMI** : Acte Médical Infirmier
- AMM** : Autorisation de Mise sur le Marché



ANACT : Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
ANAES : Agence Nationale d'Accréditation et d'Évaluation de la Santé
ANFH : Association Nationale pour la Formation Hospitalière
ANIT : Association Nationale des Intervenants en Toxicomanie
ANR : Agence Nationale de la Recherche
ANRS : Agence Nationale de Recherche sur le Sida
ANVAR : Agence Nationale de Valorisation de la Recherche
APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie
APA : Activité Physique Adaptée
AP-HP : Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
API : Allocation Parent Isolé
APP : Allocation de Présence Parentale
APVP : Années Potentielles de Vie Perdues
ARC : Assistant de Recherche Clinique
ARC : Association pour la Recherche sur le Cancer
ARECA : Alliances des Recherches sur le Cancer
ARETASC : Association pour la Recherche Thérapeutique et l'Amélioration des soins en Cancérologie
ARCMSA : Association Régionale des Caisses de Mutualité Sociale Agricole
ARH : Agence Régionale de l'Hospitalisation
ARS : Agence Régionale de Santé
ARTAC : Association française pour la Recherche Thérapeutique Anti-Cancéreuse
AS : Aide Soignant
ASCO : American Society of Clinical Oncology
ASH : Agent de Service Hospitalier
ASIP : Agence des Systèmes d'Information de santé Partagés
ASN : Autorité de sûreté nucléaire
ATIH : Agence Technique de l'Information Hospitalière
ATU : Autorisation Temporaire d'Utilisation

B

BECT : Bureau d'Études Cliniques et Thérapeutiques
BO : Bulletin officiel
BPCO : Broncho-Pneumopathie Chronique Obstructive
BRCA : Gène de prédisposition héréditaire au cancer du sein

C

CAC : Centre anticancéreux
CADA : Commission d'Accès aux Documents Administratifs
CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CANAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie et Maternité des Professionnels Indépendants
CANSSM : Caisse Autonome nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines
CAPS : Centre d'Accueil et de Permanence des Soins
CAPI : Contrat d'Amélioration des Pratiques Individuelles
CARMF : Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France
CARPIMKO : Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Pédicure-Podologues, Orthophonistes et orthoptistes
CAVIMAC : Caisse d'Assurance Vieillesse, Invalidité et Maladie des Cultes
CCA : Chef de Clinique Assistant
CCAA : Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie
CCAM : Classification Commune des Actes Médicaux
CCAPS : Classification Commune des Actes des Professions de Santé
CCAS RATP : Caisse de Coordination aux Assurances Sociales de la RATP
3C : Centre de Coordination en Cancérologie
CCIP : Régime Spécial d'Assurance Maladie et d'Assurance Vieillesse de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
CCLAT : Convention Cadre pour la Lutte Anti-Tabac (OMS)
CCLIN : Centre de Coordination de la Lutte Contre les Infections Nosocomiales
CCMSA : Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
CCNE : Comité Consultatif National d'Éthique
CCPRB : Comité Consultatif de Protection des Personnes dans la Recherche Biomédicale
CdAM : Catalogue des Actes Médicaux
CdARR : Catalogue des Activités de Rééducation et de Réadaptation
CE : Conseil d'État
CEA : Commissariat à l'Énergie Atomique
CECOS : Centre d'Étude et de Conservation du Spermé
CENGEPS : Centre National de Gestion des Essais des Produits de Santé
CepiDC : Centre d'Épidémiologie sur les Causes Médicales de Décès
CEPR : Centre Européen de Prévention des Risques
CEPS : Comité Économique des Produits de Santé
CEREQ : Centre d'Études et de Recherche sur les Qualifications
CES : Centre d'examens de Santé
CETAF : Centre Technique d'Appui et de Formation des centres d'examen de santé
CGOS : Comité de Gestion des Œuvres Sociales des établissements hospitaliers
CGSS : Caisse Générale de Sécurité Sociale
CH : Centre Hospitalier



CHG : Centre Hospitalier Général
CHR : Centre Hospitalier Régional (non universitaire)
CHRU : Centre Hospitalier Régional Universitaire
CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CHT : Communauté Hospitalière de Territoire
CHU : Centre Hospitalier et Universitaire
CIADT : Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
CIFCOT : Conférence Internationale Francophone pour le Contrôle du Tabac
CIM : Classification Internationale des Maladies
CIM-9 : Classification internationale des maladies, 9^e révision
CIM-10 : Classification internationale des maladies, 10^e révision
CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer (= IARC : International Agency for Research on Cancer)
CIRCE : Cancer Inégalités Régionales, Cantonales et Environnement
CIRE : Cellule InterRégionale d'Epidémiologie
CISS : Collectif Inter associatif sur la Santé
CLCC : Centre de Lutte Contre le Cancer
CLIN : Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales
CM : Catégorie majeure
CMA : Complications et Morbidité Associées
CMAS : Complications ou Morbidités Associées Sévères
CMAS-NT : Complications ou Morbidités Associées Sévères Non Traumatiques
CMC : Catégories Majeures Cliniques
CMD : Catégories Majeures de Diagnostics
CME : Commission Médicale d'Établissement
CMPU : Comité des Malades, des Proches et des Usagers (INCa)
CMR : Caisse Maladie Régionale
CMR : Cancérogène, Mutagène et/ou Reprotoxique
CMU : Couverture Maladie Universelle
CNAMTS : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
CNAV : Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse
CNC : Comité National du Cancer
CNCT : Comité National Contre le Tabagisme
CNED : Comité National Élargi des Dépistages
CNEH : Centre National de l'Expertise Hospitalière
CNHIM : Centre National Hospitalier d'Information sur le Médicament
CNID : Centre National d'Information sur les Drogues
CNIEG : Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières
CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CNIS : Conseil National de l'Information Statistique
CNMSS : Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale
CNOM : Conseil National de l'Ordre des Médecins

CNOP : Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens
CNOSF : Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes
CNOSS : Comité National de l'Organisation Sanitaire et Sociale
CNPS : Centre National des Professions de Santé
CNR : Comité National des Registres
CNR : Centre National de Référence
CNRACL : Caisse Nationale de Retraite des Agents de Collectivités Locales
CNRD : Centre National de Ressources de la Douleur
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
CNS : Conseil National du Sida
CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CNSP : Comité National de Santé Publique
CNU : Conseil National des Universités
CODES : Comité Départemental d'Éducation pour la Santé
CODESS : Comité Départemental d'Éducation Sanitaire et Sociale
COFRAC : Comité Français d'Accréditation
COG : Convention d'Objectif et de Gestion
COM : Contrat d'Objectif Moyen
COM : Collectivité d'Outre-Mer
COMIOR : Comité ministériel d'orientation de la recherche
COS : Comité d'Orientation Scientifique
COSET : Cohorte pour la surveillance épidémiologique en milieu du travail
COSMOP : projet de Cohorte pour la Surveillance de la Mortalité par Profession
CP : Concertation Pluridisciplinaire
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPER : Contrat de projet État-région
CPR SNCF : Caisse de Prévoyance et de Retraite de la SNCF
CPS : Comité de Promotion de la Santé
CPS : Carte Professionnelle de Santé
CRAM : Caisse Régionale d'Assurance Maladie
CRAP : Compte Rendu d'Anatomo-Pathologie
CREDES : Centre de Recherche, d'Étude et de Documentation en Économie de la Santé (aujourd'hui IRDES)
CREDOC : Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie
CRES : Comité Régional d'Éducation pour la Santé
CRESIF : Comité Régional d'Éducation pour la Santé d'Île-de-France
CRF : Centre de Rééducation Fonctionnelle
CRH : Centre René Huguenin (Saint-Cloud)
CRISAPIF : Centre de Regroupement Informatique et Statistique des données d'Anatomie et cytologie Pathologiques d'Île-de-France
CRO : Compte Rendu Opérateur
CROS : Comité Régional de l'Organisation Sanitaire



CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CRPCEN : Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires
CSAPA : Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
CSDM : Centre de Sociologie et de Démographie Médicales
CSH : Conseil Supérieur des Hôpitaux
CSP : Code de la Santé Publique
CSPPM : Conseil Supérieur des Professions Paramédicales
CSPRP : Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Professionnels
CSS : Code de la Sécurité Sociale
CT : Computerized Tomography (Scanner)
CTE : Comité Technique d'Établissement
CTV : Comité Technique des Vaccinations
CVM : Chlorure de vinyle monomère

D

DA : Diagnostic associé
DA : Dispositif d'Annonce
DAC : Dotation Annuelle Complémentaire
DAEI : Délégation aux Affaires Européennes et Internationales (ministères santé et emploi)
DAF : Dotation Annuelle de Financement
DAGEMO : Direction de l'Administration Générale et de la Modernisation des services (ministère travail)
DAGPB : Direction de l'Administration Générale, du Personnel et du Budget (ministère santé)
DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
DARH : Directeur d'Agence Régionale de l'Hospitalisation
DAS : Diagnostic Associé Significatif
DA_tIM : Dépistage des Atypies des Informations médico-administrative
DCC : Dossier Communicant en Cancérologie
DCEM : Deuxième Cycle des Études Médicales
DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDTEFP : Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DEA : Diplôme d'Études Approfondies
DEAVS : Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale
DES : Diplôme d'Études Spécialisées
DESC : Diplôme d'Études Spécialisées Complémentaires
DGAS : Direction Générale de l'Action Sociale (ministère santé)

DGCCRF : Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes
DGDDI : Direction générale des douanes et droits indirects
DGEFP : Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (ministère emploi)
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DGRI : Direction générale de la recherche et de l'innovation
DGS : Direction Générale de la Santé
DGSNR : Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection
DGT : Direction générale du travail
DHOS : Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins
DIM : Département d'Information Médicale
DIRC : Délégation Interrégionale à la Recherche Clinique
DLF : Direction de la législation fiscale
DMP : Dossier Médical Personnel
DMSI : Département Méthode et Systèmes d'information
DMT : Discipline médico-tarifaire
DNDR : Dotation Nationale de Développement des Réseaux de santé
DNF : Droit des Non-Fumeurs (association)
DO : Dépistage Organisé
DO : Déclaration obligatoire
DOM : Département d'Outre-Mer
DP : Diagnostic Principal
DPM : Direction de la Population et des Migrations (ministère emploi, cohésion sociale)
DQPRM : Diplôme de Qualification en Physique Radiologique et Médicale
DR : Diagnostic Relié
DRASS : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
DRC : Délégation à la Recherche Clinique
DRCI : Délégation à la Recherche et à l'Innovation
DRDJS : Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative
DRDR : Dotation régionale de Développement des Réseaux
DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (ministère santé)
DRG : Diagnosis Related Groups
DRP : Direction des Risques Professionnels
DRSM : Direction Régionale du Service Médical (Assurance maladie)
DRT : Direction des Relations du Travail (ministère emploi)
DSS : Direction de la Sécurité Sociale
DTE : Diagnostic Tabagisme Établissement
DTS : Diplôme de Technicien Supérieur



E

- ECBU** : Examen Cyto Bactériologique des Urines
ECR : Échelle des Coûts Relatifs
EFS : Établissement Français du Sang
EHESP : École des Hautes Études en Santé Publique
EHIS : Environment and Health Information System
EHP : Enquête Hôpitaux Privés
EHPA : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées
EMEA : European Medicines Evaluation Agency – Agence européenne pour l'évaluation des médicaments
EMSP : Équipe Mobile de Soins Palliatifs
ENC : Étude Nationale des Coûts
ENC : Examen National Classant
ENCR : European Network of Cancer Registry
ENIM : Établissement National des Invalides de la Marine
ENNS : Étude Nationale Nutrition Santé
ENSP : École Nationale de Santé Publique
ENV : École nationale vétérinaire
EORTC : European Organization for Research and Treatment of Cancer
EPC : Enquête Permanente Cancer
EPHAD : Établissement Assurant l'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EPC : Enquête Permanente Cancer
EPIC : European Prospective Investigation into Cancer and Nutrition (étude)
EPP : Évaluation des Pratiques Professionnelles
EPRD : État Prévisionnel de Dépenses et de Recettes
ERI : Espace de Rencontre et d'Information
ERSM : Échelon Régional du Service Médical
ESCAPAD : Enquête sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation à la Défense
ESPAD : European School Survey Project on Alcohol and other Drugs
ESPS : Enquête Santé Protection Sociale
ETP : Équivalent Temps Plein
ETS : Établissement de Santé

F

- FAQSV** : Fonds d'Amélioration de la Qualité des Soins de Ville
FCRISAP : Fédération des Centres de Regroupement Informatique et Statistique en Anatomie et Cytologie Pathologiques
18F-FDG : molécule produite par le cyclotron pour l'exploration isotopique en médecine nucléaire

FEHAP : Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Assistance Privés à but non lucratif
FFB : Fédération Française des Banques
FFSA : Fédération Française des Sociétés d'Assurance
FG : Fonction groupage
FHF : Fédération Hospitalière de France
FHP : Fédération de l'Hospitalisation privée
FICQS : Fonds d'Intervention pour la Qualité et la Coordination des Soins
FIHP : Fédération Intersyndicale des Établissements d'Hospitalisation Privée
FINESS : Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux
FINPS : Fichier d'Identification Nationale des Professions de Santé
FIVA : Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante
FMC : Formation Médicale Continue
FMES : Fonds de Modernisation Sociale des Établissements de Santé
FNCCH : Fédération Nationale de Cancérologie des Centres Hospitaliers
FNCLCC : Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer
FNES : Fédération Nationale des Comités d'Éducation pour la Santé
FNORS : Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de la Santé
FNPEIS : Fonds National de Prévention, d'Éducation et d'Information Sanitaire
FOIN : Fonctions d'Occultation des Informations Nominatives
FRANCIM : Réseau Français des registres du cancer

G

GENRSA : Générateur de Résumés de Sortie Anonymes
GERS : Groupement d'Études et de Recherche sur la Santé
GBM : Génie Biologique et Médical
GCS : Groupement de Coopération Sanitaire
GEC : Groupe d'Études Cliniques
GHJ : Groupe Homogène de Journées
GHM : Groupe Homogène de Malades
GHS : Groupe Homogène de Séjours
GIE : Groupement d'Intérêt Économique
GIP : Groupement d'Intérêt Public
GIP AIS : Groupement d'Intérêt Public « Alcool Info Service »
GIP-DMP : Groupement d'Intérêt Public « Dossier Médical Personnalisé »
GIS : Groupement d'Intérêt Scientifique
GIS IbisA : Groupement d'Intérêt Scientifique « Infrastructures en Biologie Santé et Agronomie »
GIP-CPS : Groupement d'Intérêt Public « Carte des professionnels de Santé »



GNS : Groupe National de Suivi
GRSP : Groupement Régional de Santé Publique

H

HAD : Hospitalisation à Domicile
HAS : Haute Autorité de Santé
HCSP : Haut Conseil de la Santé Publique
HNPCC : gène de prédisposition au cancer colorectal, héréditaire, sans polype
HPST : Hôpital, Patients, Santé et Territoires (Loi)
HPV : papillomavirus humain

I

IADE : Infirmier Anesthésiste Diplômé d'État
IARC : International Agency for Research on Cancer (= CIRC: Centre International de Recherches sur le Cancer)
IBODE : Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'État
IC : Intervalle de Confiance
ICD-9-CM : International Classification of Disease, 9th edition, Clinical Modification
ICR : Indice du Coût Relatif
ICT : Irradiation Corporelle Totale
IDE : Infirmier Diplômé d'État
IDS : Institut du Développement Social
IFEN : Institut Français de l'ENVironnement
IFMK : Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers
IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales
IGR : Institut Gustave Roussy
IGS : Indice de Gravité Simplifié
IMC : Indice de masse corporelle
INCa : Institut national du cancer
INERIS : Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques
INPES : Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé
INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité (pour la prévention des AT-MP)
INS : Identifiant national de santé
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
INSERM : Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale
INSTN : Institut national des sciences et techniques nucléaires au service du transfert des connaissances développées au CEA
InVS : Institut national de Veille Sanitaire
IPP : Identifiant Personnel Permanent
IRD : Institut de Recherche pour le Développement (ex ORSTOM)

IRSN : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
IRDES : Institut de Recherche et de Documentation
en Économie de la Santé (ex CREDES)
IReSP : Institut de recherche en santé publique
IRM : Imagerie par Résonance Magnétique
ISA : Indice Synthétique d'Activité
ISAr : Indice Synthétique d'Activité régionale
ITMO : Instituts Thématiques Multi-Organismes

J

JO : Journal Officiel

K

KIS : Kiosque Information Santé

L

LEEM : Les Entreprises du Médicament
LIR : Laboratoires Internationaux de recherche
LMD : Licence-Master-Doctorat
LNCC : Ligue Nationale Contre le Cancer
LOLF : Loi Organique relative aux Lois des Finances
LRPSP : Loi relative à la politique de santé publique

M

MAE : Ministère des affaires étrangères
MCO : Médecine, Chirurgie, Obstétrique
MCU-PH : Maître de Conférence des Universités – Praticien
Hospitalier
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MEAH : Mission nationale d'Expertise et d'Audit Hospitalier
MEN : Ministère de l'éducation nationale
MEP : Médecin à Exercice Particulier
MERRI : Mission d'Enseignement, de Recherche, de Référence
et d'Innovation
MESONAT : Registre multicentrique national du mésothéliome
pleural
MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
MIG : Mission d'Intérêt général
MIGAC : Mission d'Intérêt Général et Aide à la Contractualisation
MILDT : Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue
et la Toxicomanie
MIRE : Mission Recherche du ministère de la santé et des solidarités



MMR : gène de prédisposition au cancer colorectal
MSA : Mutualité Sociale Agricole
MYH : gène prédisposition héréditaire au cancer

N

NACRe : réseau National Alimentation Cancer Recherche
NCHS : National Center of Health Statistics
NFS : Numération Formule Sanguine
NGAP : Nomenclature Générale des Actes Professionnels
NIEHS : National Institute of Environmental Health Sciences
NCI : National Cancer Institute (USA)
NCRI : National Cancer Research Institute (UK)
NHS : National Health Service (Grande-Bretagne)
NIH : National Institutes of Health

O

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique
OEI : Organisation of European Cancer Institute
OFDT : Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies
OFT : Office Français de prévention du Tabagisme
OMIT : Observatoire des Médicaments et des Innovations Thérapeutiques
OMEDIT : Observatoire des Médicaments, des Dispositifs médicaux et des Innovations Thérapeutiques
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONDAM : Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie
ONDPS : Observatoire National de la Démographie des Professions de santé
ONG : Organisation non gouvernementale
ONIAM : Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux
OPPBT : Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
OQN : Objectif Quantifié National
OR : Odds Ratio
ORL : Oto Rhino Laryngologie
ORS : Observatoire Régional de la Santé

P

PAIR : Programme d'actions intégrées de recherche
PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PCEM : Premier cycle des études médicales
PCRD : Programme Cadre de Recherche et Développement (de la Commission européenne)

PED : Pays en développement
PERNNS : Pôle d'Expertise et de Référence Nationale des Nomenclatures de Santé
PH : Praticien Hospitalier
PHRC : Programme Hospitalier de Recherche Clinique
PHTP : Praticien Hospitalier Temps Plein
PLF : Projet de loi de finance
PLFSS : Projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale
PLHPST : Projet de loi, hôpital, patients, santé et territoires
PMI : Protection Maternelle Infantile
PMSI : Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information
PNAPS : Plan national de prévention par l'éducation physique
PNNS : Programme National Nutrition Santé
PNSE : Plan National Santé Environnement
PNSM : Programme National de Surveillance du Mésothéliome
PPAC : Programme Personnalisé de l'Après Cancer
PPS : Programme Personnalisé de Soins
PRAPS : Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins
PREDECOB : Plateforme de recherche et de développement des grandes cohortes biomédicales
PRH : Programme Régional Hospitalier
PRSP : Plan Régional de Santé Publique
PS : Profession de Santé
PSPH : établissement de santé privé Participant au Service Public Hospitalier
PST : Plan Santé Travail
PTT : Protocole Temporaire de Traitement
PU : Praticien Universitaire
PUI : Pharmacie à Usage Intérieur (pharmacie hospitalière)
PU-PH : Professeur des Universités - Praticien Hospitalier
PUT : Protocole d'Utilisation Thérapeutique

R

RBU : Référentiel de Bon Usage
RCMI : Radiothérapie Conformationnelle avec Modulation d'Intensité
RCP : Réunion de Concertation Pluridisciplinaire
REACH : Registration, Evaluation and Autorisation of Chemicals
Réseau NACRe : Réseau National Alimentation Cancer Recherche
RHA : Résumé Hebdomadaire Anonyme
RHS : Résumé Hebdomadaire Standardisé
RIC : Réunion Interprofessionnelle de Coordination
RMN : Résonance Magnétique Nucléaire
RNIPP : Répertoire National d'Identification des Personnes



Physiques

RPPS : Répertoire Partagé des professionnels de Santé

RPC : Recommandation de Pratique Clinique

RR : Risque Relatif

RRC : Réseau Régional de Cancérologie

RSA : Résumé de Sortie Anonymisé

RSA : Revenu de Solidarité Active

RSF : Résumé Standardisé de Facturation

RSFAc : Résumé Standardisé de Facturation Anonyme Chaînable

RSH : Résumé de Séjour Hebdomadaire

RSS : Résumé de Sortie Standardisé

RUM : Résumé d'Unité Médicale clinique

S

SAE : Statistique Annuelle des Établissements de santé

SAI : Sans autre indication

SAIO : Service Académique d'Information et d'Orientation

SAMU : Service d'Aide Médicale d'Urgence

SCI : Société Civile Immobilière

SDFE : Service des Droits des Femmes et de l'Égalité

SEP : Sclérose en Plaques

SFAP : Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs

SFC : Société Française du Cancer

SFETD : Société Française d'Étude et de Traitement de la Douleur

SFH : Société Française d'Hématologie

SFN : Société Française de Nutrition

SFP : Société Française de Pathologie

SFRO : Société Française de Radiothérapie Oncologique

SHS : Sciences humaines et sociales

SICAP : logiciel élaboré par le ministère de la santé pour renforcer la toxicovigilance

SICOM : Service de l'Information et de la Communication (ministère santé)

SIDA : Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise

SIG : Système d'information géographique

SIGMED : Système d'Information et de Gestion des Personnels Médicaux

SIIPS : Soins Infirmiers Individualisés à la Personne Soignée

SMPF : Syndicat des médecins pathologistes français

SMUR : Service Mobile d'Urgence et de Réanimation

SNIIRAM : Système National d'Information Inter-Régimes de l'Assurance Maladie

SNIREP : Système National Inter-Régimes des Établissements privés

SNITEM : Syndicat National des Industriels et des Technologies Médicales

SOR : Standards, Options, Recommandations
SPC : Soins Particulièrement Coûteux
SPH : Service Public Hospitalier (PSPH : établissement Participant au Service Public Hospitalier)
SPORT : Strategic Partnerschip for Reach Testing (NCI)
SREPS : Schéma Régional d'Éducation Pour la Santé
SROS : Schéma Régional de l'Organisation Sanitaire
SSIAD : Service de Soins Infirmiers À Domicile
SSR : Soins de Suite et de Réadaptation
SSRHA : Suites Semestrielles de Résumés Hebdomadaires Anonymes
STIC : programme de Soutien aux Techniques Innovantes Coûteuses

T

T2A : Tarification À l'Activité
TCAM : Taux de Croissance Annuel Moyen
TEC : Technicien d'Études Cliniques
TEP : Tomographe à Émission de Positons
TGIR : Très grandes infrastructures de recherche
TIPS : Tarif Interministériel des Prestations Sanitaires
TIS : Tabac Info Service

U

UCANSS : Union des caisses nationales de sécurité sociale
UCOG : Unité de Coordination en Oncogériatrie
UCSA : Unités de Consultations et de Soins Ambulatoires (en milieu pénitentiaire)
UFR : Unité de Formation et de Recherche
UGEAM : Union de Gestion des Établissements des Caisses d'Assurance Maladie
UICC : Union Internationale Contre le Cancer (International Union Against Cancer)
UM : Unité médicale
UNCAM : Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie
UNHPC : Union Nationale de l'Hospitalisation Privée en Cancérologie
UPCOG : Union Pilote de l'action de coordination en Oncogériatrie
URCAM : Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie
URML : Union Régionale des Médecins Libéraux
USEN : Unité de Surveillance et d'Épidémiologie Nutritionnelle (unité mixte InVS-CNAM)
USP : Unité de Soins Palliatifs



V

- VADS** : Voies Aéro-Digestives Supérieures
 - VAE** : Validation des Acquis de l'Expérience
 - VHB** : Virus de l'Hépatite B
 - VHC** : Virus de l'Hépatite C
 - VPN** : Valeur Prédictive Négative
 - VPP** : Valeur Prédictive Positive
-

W

- WCRF** : World Cancer Research Fund
 - WHI** : Women's Health Initiative
 - WHO** : World Health Organisation
-

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

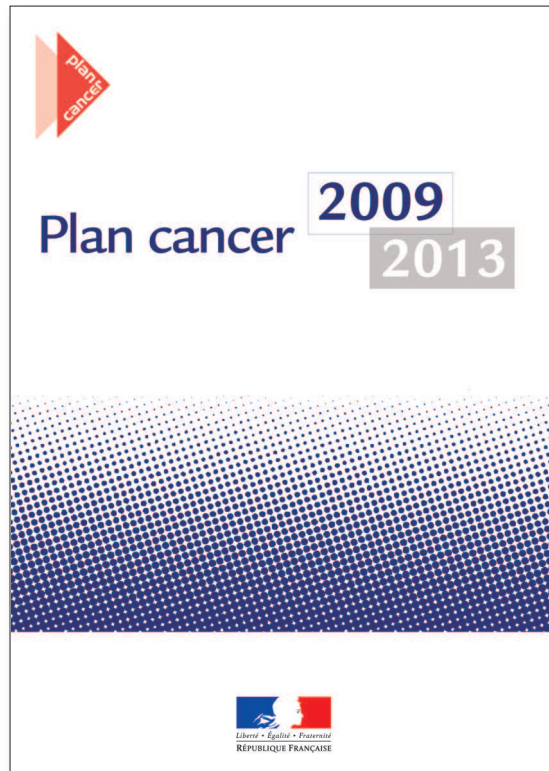
.....

.....





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

52, avenue André Morizet
92513 Boulogne-Billancourt Cedex
Tél. : +33 (1) 41 10 50 00
Fax : +33 (1) 41 10 50 20



INSTITUT
NATIONAL
DU CANCER
www.e-cancer.fr